

Pour une approche humaniste des détenus

La Neue Zürcher Zeitung (22.10.12) consacre un long article à Ueli Graf, directeur du pénitencier de Pöschwies (Regensdorf), qui quitte sa fonction pour cause de retraite. Ueli Graf déclare qu'il ne s'en va pas sans un pincement au cœur, parce qu'il a aimé faire ce métier « spécial ». Pour lui, le respect des détenus et une approche humaniste de la sanction pénale sont les règles les plus importantes.

La Neue Zürcher Zeitung (22.10.12) consacre un long article à Ueli Graf, directeur du pénitencier de Pöschwies (Regensdorf), qui quitte sa fonction pour cause de retraite. Interrogé par Brigitte Hürlimann, Ueli Graf déclare qu'il ne s'en va pas sans un pincement au cœur, parce qu'il a aimé faire ce métier « spécial ». Il ne pense d'ailleurs pas abandonner complètement cet engagement en faveur d'une prison à visage humain, car il va diriger un groupe de travail mandaté par la Direction de la justice pour trouver des formes de détention adaptées aux détenus vieux et malades, des personnes qui ne nécessitent pas des établissements sécurisés comme Pöschwies. « *Chaque jour, dans une prison, apporte son lot de surprises, des bonnes et des désagréables. Les pires événements, relayés par les médias, concernent les actes de violence et les décès, surtout les suicides, comme récemment le cas de cet homme de 57 ans, condamné à une peine à perpétuité et menacé d'internement, qui s'est pendu dans la nuit précédant son procès. Il y a eu également beaucoup de tapage médiatique quand on a appris qu'un collaborateur de la prison vendait de l'alcool aux détenus* ». Ces incidents donnent du fil à retordre à un directeur de prison. Il affirme cependant que 97% des détenus coopèrent et respectent les règles, et que les agents de détention fournissent du bon travail. « *Mais de cela, on n'en parle jamais dans les médias* ». « *La dernière évasion de Pöschwies remonte à une dizaine d'année, et le fugitif a été repris quinze minutes après sa fuite* ».

Améliorer le traitement des détenus souffrant de troubles psychiques

Selon l'auteur de l'article, « *Ueli Graf accorde une énorme importance à une approche respectueuse des détenus et à une manière humaine et équitable de faire exécuter les peines et mesures* ». Le pénitencier a été rénové en 1995, et depuis lors tous les détenus disposent d'une cellule individuelle. Ce n'est que dans l'annexe qu'il y a des cellules à deux personnes. « *C'est le Conseil de l'Europe qui recommande ces cellules individuelles, et c'est important. Il en va de la dignité des détenus, par le fait que les détenus ne sont pas soumis en permanence à la sous-culture de la prison. De cette manière, les plus fragiles peuvent aussi mieux se protéger des conflits engendrés par les plus forts* ». Une délégation de la commission européenne pour la prévention de la torture a fait une visite de deux jours récemment, et elle a eu une bonne impression de l'établissement. Mais le directeur signale les lacunes que la commission a relevées : « *l'absence d'un service médical 24 heures sur 24, l'absence de prise en charge adéquate pour les détenus souffrant de troubles psychiques et le fait que les traitements psycho-pharmaceutiques soient délivrés par du personnel non formé* ». Le directeur voudrait bien y remédier, mais il est soumis à de fortes pressions budgétaires.

Le traitement des personnes en internement ou soumises à des détentions de durée indéterminée est un énorme problème, reconnaît Ueli Graf. D'un côté, il s'agit de protéger la population, et de l'autre de donner aux détenus une perspective d'avenir, ce qui constitue l'objectif d'une peine dans des conditions humaines. Mais la société nous donne le mandat impératif de ne pas laisser sortir les

« fausses personnes ». L'exécution des peines et mesures, ces quinze dernières années a évolué de plus en plus vers des incarcérations préventives, dans lesquelles les expertises psychiatriques jouent

un rôle important. La prison préventive, cela signifie que quand un condamné a purgé sa peine, il est en plus condamné à une mesure, en fonction de son potentiel de dangerosité, et qu'il va donc rester au pénitencier. Pour ces personnes en internement, il devrait y avoir d'autres règles que pour les condamnés qui purgent leur peine ; ça c'est une question dont les autorités d'exécution des peines devraient s'occuper ».

La psychiatisation du droit pénal et l'obsession du risque rétro

Pour Ueli Graf, tout a changé après le meurtre du Zollikerberg, où un meurtrier récidiviste en congé avait assassiné une jeune cheffe scout. *« Depuis cet acte horrible, l'exécution des peines a complètement changé en Suisse. Une armée de psychiatres forensiques se consacrent aux thérapies et font des pronostics dont les juges et les autorités judiciaires ne s'écartent que rarement. Les délinquants sexuels et violents, considérés comme dangereux, n'ont pratiquement plus aucune chance d'être libérés. La psychiatisation du droit pénal et de l'exécution des peines, la volonté du risque zéro et l'accent mis sur la prévention ont commencé avec ce crime ». « La prison rend malade », titre le journal. « Malgré un climat de plus en plus répressif, le directeur sur le départ continue à prôner une approche respectueuse de la dignité des détenus, et il ne se lasse pas de rappeler les conséquences néfastes des longues peines de prison. Etre enfermé et vivre au quotidien une vie minutieusement réglée et monotone, avec peu de liberté de mouvement et pratiquement aucune contact avec des personnes extérieures à la prison, cela rend physiquement et psychiquement malade, et cela accélère le processus de vieillissement. Toujours plus de personnes détenues à Pöschwies ont besoin de médicaments psychotropes pour supporter la prison »*

Pour rappel, la NZZ donne quelques chiffres concernant Pöschwies : 426 places de détention ; 380 cellules individuelles + les cellules doubles de l'annexe ; 80 prisonniers purgent une peine de 10 ans, 43 une peine jusqu'à 20 ans ; 43 personnes sont en internement et 43 sont condamnées à des mesures thérapeutiques stationnaires. Etant donné la longueur des peines, le nombre des détenus âgés et malades augmente : en 2011, 14 détenus avaient plus de 60 ans.

Traduction et résumé : Anne-Catherine Menétréy-Savary
Février 2013